

Comité européen des Droits sociaux (CEDS)

234^e session, 16-20 février 2009

Ordre du jour

Cinq nouveaux membres, M. A. Rüchan ISIK (Turquie), M. Petros STANGOS (Grèce), M. Alexandru ATHANASIU (Roumanie), M. Luis JIMENA QUESADA (Espagne) et Mme Jarna PETMAN (Finlande) feront une déclaration solennelle devant le Comité conformément à l'article 5 du Règlement du Comité

Réclamations collectives

Le Comité examinera les réclamations suivantes :

- Centre international pour la Protection juridique des Droits de l'Homme (INTERIGHTS) c. Croatie, Réclamation n° 45/2007
- Défense des Enfants – International (DEI) c. Pays-Bas, – Réclamation n° 47/2008
- Centre européen des Droits des Roms c. Bulgarie – Réclamation n° 48/2007
- Centre international pour la Protection juridique des Droits de l'Homme (INTERIGHTS) c. Grèce, Réclamation n° 49/2008
- Confédération française démocratique du Travail (CFDT) c. France, Réclamation n° 50/2008
- Centre européen des Droits des Roms c. France, Réclamation n° 51/2008
- *Centre on Housing Rights and Evictions* (COHRE) c. Croatie, Réclamation n° 52/2008
- Fédération des Associations nationales travaillant avec les Sans-Abri (FEANTSA) c. Slovénie , Réclamation n° 53/2008 .

Réunions sur les dispositions non acceptées de la Charte

Le Comité aura un échange de vues sur la réunion tenue avec les autorités belges à Bruxelles les 3 et 4 février 2009.

Le Comité poursuivra les préparatifs des réunions prévues en 2009 en Azerbaïdjan, France, Italie, Roumanie et Slovénie.